

L'Europe a-t-elle fait perdre l'esprit au syndicalisme ?

Mateo ALALUF

Université Libre de Bruxelles
malaluf@ulb.ac.be

RÉSUMÉ

Malgré son credo internationaliste, le mouvement syndical n'a pu jouer dans la construction européenne un rôle comparable à celui qui a été le sien dans le cadre national. Alors qu'il avait été un acteur central dans l'émergence de l'état social, il a été fortement affecté par le processus d'intégration européenne sans pouvoir peser pour autant de manière significative sur son devenir. Aussi, la question est-elle moins celle de l'influence exercée par le syndicalisme sur la construction européenne que celle des transformations subies par le mouvement syndical par ce processus d'intégration. Dans le cadre national, le syndicalisme, reconnu d'abord comme interlocuteur, il était devenu ensuite un « partenaire » dans une architecture institutionnelle complexe de concertation sociale. C'est aussi comme « partenaire » pour les matières sociales que le syndicalisme trouvera une place dans les institutions européennes. Mais il restera un « partenaire social » privé de son autonomie et de ses capacités revendicatives. Le syndicat, pour accompagner la construction européenne, se voit donc tenu au préalable de se « désyndicaliser ».

Mots clé.- Syndicalisme, Union Européenne, internationalisation du capital, dialogue social, régulation salariale, desyndicalisation

¿Ha hecho Europa que el sindicalismo pierda su sentido histórico?

RESUMEN

A pesar de su credo internacionalista, el movimiento sindical no ha logrado jugar en la construcción de Europa un papel semejante al que jugó en el marco nacional. Mientras que había sido un actor central en la emergencia del estado social, se ha visto muy afectado por el proceso de integración europea al no poder pesar de un modo significativo en su evolución. Por otro lado, la cuestión no es tanto la de la influencia ejercida por el sindicalismo en la construcción europea cuanto la de las transformaciones sufridas por el movimiento sindical a causa de este proceso de integración. En el marco nacional, el sindicalismo, reconocido primero como interlocutor, terminó siendo un verdadero “socio” (partenaire) en la arquitectura institucional de concertación social. El sindicalismo va a verse reconocido en las instituciones europeas como un “interlocutor” en cuestiones sociales. Pero permanecerá como « interlocutor social » privado de su autonomía y de sus capacidades reivindicativas. Así el sindicato, para poder acompañar la construcción europea, se ve obligado a “desindicalizarse”.

Palabras clave: Movimiento sindical, integración europea, condición obrera, desindicalización, competitividad internacional

Is Unionism losing its historical meaning in the EU?

ABSTRACT

Having strong international convictions from its origins, Unionism does not play in the construction of UE the same role played at national level in its history. It was a central actor in the emergence of welfare state, but it is not so prominent in the same direction in UE. More than that, the European construction means also

some kind of internal transformation inside the european unionism. If we go back in history, Unions were accepted as true partners in the institutional architecture of social concertation, in almost every country. But now things are changed. Of course, European Unionism is recognized as an interlocutor in social questions inside the European Institutions. But this "social interlocutor" is almost deprived of its claim capacity and its autonomy. In some sense, Unions have to "de-unionize" in order to be accepted in the construction of UE.

Key words: Unionism, european integration, working class, "deunionize", international competitiveness

REFERENCIA NORMALIZADA

ALALUF M. «L'Europe a-t-elle fait perdre l'esprit au syndicalisme ?». *Cuadernos de Relaciones Laborales*, Vol. 26, núm. 1, 2008.

SUMARIO: Le fait syndical. L'Europe ou le monde ? Revendication, institutionnalisation et autonomie. Qu'est-ce que l'Europe a fait au syndicalisme ? Le syndicalisme désarmé dans la compétition transnationale. La loi d'airain globalisée. Condition et classe ouvrière. Un bilan négatif. Le syndicalisme pourrait-il retrouver ses esprits ? Bibliographie.

L'histoire du syndicalisme, à travers ses nombreuses spécificités nationales et régionales, permet de considérer que l'autonomie n'est pas seulement un moment daté du mouvement ouvrier mais un trait culturel qui lui est propre. A la différence des solidarités sociales et économiques effectives (organismes de secours mutuels, caisses de grève, coopératives) dans lesquelles s'enracine le syndicalisme, on attribue les solidarités politico idéologiques (dont l'internationalisme) qui en font un attribut de classe, au registre affectif (Di Ruzza et Serge Le Roux, 2000).

Le fait syndical

Cette solidarité effective, très fragile et vulnérable à ses débuts, que tout désignait comme éphémère, s'est rapidement étendue et s'est donnée une épaisseur dans la mise en pratique institutionnellement organisée de la solidarité entre les personnes appartenant à ce que l'on reconnaissait comme une même classe sociale. Certes, cette solidarité nécessitera pour exister un ensemble de groupements de nature syndical, coopératif, mutuelliste ou politique que l'on appellera mouvement ouvrier. Mais la mise en pratique institutionnalisée de la solidarité, en particulier à travers des régimes de sécurité sociale, de négociations collectives, de systèmes d'impôts et d'éducation se constituera dans le cadre des états nationaux. Si bien que le syndicalisme, tel qu'il a été légitimé dans l'entre-deux-guerres, et surtout après 1945, deviendra dans les pays d'Europe occidentale un acteur sociopolitique central. Les formes concrètes de cette solidarité, depuis les débuts de l'industrialisation, se sont ainsi inscrites dans une histoire longue. En même temps

cependant, son institutionnalisation a été tributaire des cadres nationaux qui en ont fait des « modèles » particuliers se distinguant les uns des autres.

Dans la plupart des pays, le développement du syndicalisme est indissociable des relations professionnelles qui ont vu d'abord le jour sur une base sectorielle et locale, reflétant les contours des marchés de l'emploi, de manière à contrecarrer, par des comportements collectifs et solidaires, la mise en concurrence des salariés par les entreprises. En se structurant en centrales professionnelles et en confédérations interprofessionnelles, les syndicats ont pu constituer une force politique telle, qu'ils sont devenus des acteurs centraux des sociétés contemporaines.

La légitimation de l'action syndicale par l'Etat a permis la généralisation de la négociation collective, la construction des modèles sociaux nationaux et des acquis qui ont profondément transformé la société. On peut comprendre ainsi non seulement les spécificités nationales du syndicalisme mais aussi le fait que chaque fois qu'il s'est trouvé en contradiction avec les intérêts nationaux, l'internationalisme, qui a pourtant toujours caractérisé la doctrine syndicale, n'a pas pesé lourd face à la nation. Ainsi peut-on comprendre par exemple, malgré bien sûr des exceptions, le ralliement des différents syndicats, à des moments cruciaux de l'histoire, à leur propre nationalisme.

Malgré des prises de position et un discours internationaliste précoce, le syndicalisme a accumulé un retard considérable par rapport à l'internationalisation du capital. Alors que les organisations syndicales sont désormais reconnues au plan national, que la régulation du marché de l'emploi, un système de protection sociale et la négociation collective sont considérés comme normales, voire même souhaitables, il n'en va plus de même dans un espace mondialisé ni dans des ensembles supra-nationaux comme l'Union Européenne. Les syndicats, hors des états nationaux, où ils avaient conquis leur représentativité, paraissent impuissants et condamnés à se comporter, non pas comme forces de transformation sociale fidèles à leur vocation, mais comme « courroies de transmission » des changements en cours.

L'Europe ou le monde ?

La question de la place du mouvement syndical écartelé entre ses racines locales, ses perspectives européennes et sa vocation internationale, avait été posée avec une grande acuité lors d'un colloque international à Paris en octobre 1963 sur « l'intégration européenne et le mouvement ouvrier ». Ce colloque qui réunissait, il y a déjà 45 ans, des intellectuels et des syndicalistes de la gauche européenne, posait des questions étonnamment actuelles¹. Situons-en d'abord le contexte : en

¹ VVAA (1964), *L'intégration européenne et le mouvement ouvrier*. Con comunicaciones de: André Gorz,

1951, l'instauration de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier CECA, devait permettre la reconversion de l'industrie charbonnière et sidérurgique, mais présentait de surcroît, pour une fraction importante de syndicalistes, une perspective de politique industrielle à l'échelle européenne. En 1957, la CEE, par la création du Marché commun, ouvrait la voie, pensait-on du côté de ses partisans syndicaux, à un élargissement, à l'échelle européenne, des états sociaux nationaux. Il s'agissait lors du colloque organisé à Paris par le Centre d'Etudes Socialistes, de prendre acte, 5 ans après la signature du Traité de Rome, que « l'espace économique européen était devenu un fait irréversible » suivant les termes d'André Gorz, au-delà même du cadre institutionnel défini par les 6 pays signataires. Il s'agissait ensuite, pour les participants, d'entamer, à l'échelle européenne, un dialogue pour proposer une alternative à « l'organisation capitaliste de l'Europe » mise en oeuvre par les traités.

L'interpellation de Pierre Naville, considérant déjà à l'époque le niveau européen comme trop restrictif, paraît rétrospectivement tout à fait prémonitoire. S'adressant à Ernest Mandel, Naville soutenait que « depuis de longues années nous sommes dupes de la nationalité du capital ». « Nous raisonnons, précisait-il encore, comme s'il y avait réellement des capitalismes nationaux, comme si la nature du capitalisme était concurrentielle, comme si les concentrations du capital s'effectuaient sur des aires nationales et européennes ». Or, concluait Naville, « le capital est international dans son essence » (Naville en VVAA, 1964 : 132). Ernest Mandel, encore sous l'influence des grèves générales qui avaient secoué la Belgique dans l'hiver de 1960-61, et des combats menés par les ouvriers métallurgistes wallons, pensait au contraire que l'internationalisation du capital ne devait pas cacher le renforcement des capitalismes nationaux. « Aussi longtemps, soutenait Mandel en référence à la Belgique, qu'un mouvement syndical, en faisant la grève générale dans un pays, peut amener à la capitulation la bourgeoisie de ce pays, nous resterons en présence d'un capitalisme essentiellement national » (Mandel en VVAA, 1964 : 135). Ces deux manières d'appréhender la réalité ont toujours cours aujourd'hui. Celle qui soutient, à l'instar de Mandel (rappelons cependant à sa décharge que nous sommes en 1963) que les intérêts des capitaux «prédominant essentiellement» dans les frontières nationales et à sa suite européennes et que le mouvement syndical conserve dès lors, dans le cadre de l'état, « une emprise réelle sur le patronat ». Au contraire, Naville soutient, alors même que l'intégration européenne n'est qu'à ses débuts et que le syndicalisme peine à se penser en dehors des états qui lui ont permis de se consolider, que non seulement les cadres nationaux sont dépassés, mais que l'eupéanisation reste un

Ernest Mandel, Lelio Basso, Pierre Naville y Jean-Marie Vincent. Con intervenciones de : André Barjonet, Jean Duret, Robert Fossaert, Claude Meillassoux, Serge Mallet, Antonio Lettieri, Albert Detraz, Livio Mascarello, Manuel Bridier, Jean Verger y Mario Lispi, Les Cahiers du Centre d'Etudes Socialistes, Septembre-Décembre 1964.

leurre face à la mondialisation du capital. C'est par rapport à un capitalisme devenu d'ores et déjà transnational que doit se penser, selon lui, le syndicalisme.

Au moment où le Marché Commun s'était imposé comme le point de départ de la construction européenne, le mouvement syndical s'était affirmé déjà de longue date dans les états membres comme force politique à même de contrer la mise en concurrence des salariés et peser sur la redistribution des revenus. Il était devenu progressivement l'un des principaux acteurs d'un système de relations collectives juridiquement codifié par l'état. Là où le marché avait créé l'insécurité, le syndicalisme s'était développé en impulsant des sociétés d'assurance, des caisses d'épargne, des coopératives et des mutuelles de manière à accroître la sécurité de l'emploi et limiter l'arbitraire patronal. Le salaire n'était plus en conséquence un prix défini par le marché mais un barème déterminé par la négociation collective. Même institutionnalisé, le syndicalisme avait ainsi gardé, dans les différents pays, des attaches fortes avec le mouvement social dont il était issu et avec son projet de transformation sociale.

Alors que le syndicalisme paraît fort et sûr de lui-même, l'anticipation prémonitoire de Naville ne trouvera aucun écho et restera sans effet. Depuis cette époque, à l'instar de son implantation nationale, le syndicalisme sera à la recherche d'une reconnaissance au plan communautaire et tentera de reconstituer, en regard des institutions européennes, un système semblable à celui qui fut élaboré avec succès au niveau national.

Revendication, institutionnalisation et autonomie

La signature en 1986 de l'Acte Unique Européen par les 15 pays constituant l'Union Européenne en reconnaissant la priorité absolue aux mécanismes de marché, constitue sans doute un tournant idéologique décisif. En 1992, les pays membres décident de structurer l'espace économique européen sur la base d'un marché unique de biens, de services, de capitaux et de main-d'oeuvre. L'introduction, suite au traité de Maastricht, d'une monnaie unique, l'Euro, consacre la primauté de la politique monétaire au détriment de la politique économique. L'institutionnalisation des logiques marchandes et monétaires a donc précédé, dans la construction européenne les arrangements politiques. La spirale de l'économie vers le social que l'on avait laissé entrevoir aux syndicats, a cédé la place à la déception causée par l'échec de l'Europe sociale. Si l'on tient compte du recul important du syndicalisme dans les états membres et de sa faible influence au plan européen, nous pouvons conclure que l'Union Européenne a eu un effet délétère sur le syndicalisme.

En effet, dans un espace économique et monétaire unifié, les marges d'action syndicales se sont trouvées conditionnées par les pressions à la baisse sur les salaires et les conditions de travail résultant de négociations nationales concurrentielles. Le décalage entre l'intégration économique de l'Europe et la

fragmentation nationale des systèmes de négociation a entraîné une pression forte sur la norme salariale. Les salaires se négociaient en conséquence de moins en moins en fonction d'un partage équitable des gains de productivité et de la protection du pouvoir d'achat des salariés mais de plus en plus à partir du niveau comparé des salaires entre des pays définis comme concurrents.

En raison, d'une part, des conceptions libérales qui ont prévalu au sein des institutions européennes et d'autre part, de l'incapacité des organisations syndicales d'échapper aux contraintes institutionnelles communautaires pour créer un espace de négociation, la politique sociale européenne n'a jamais dépassé le stade embryonnaire. En distinguant dans le processus de négociation le « niveau européen » caractérisé par le « dialogue social » organisé par la Commission et où toute négociation salariale est bannie et « l'eupéanisation syndicale », reposant sur des tentatives difficiles de coordination autonome des négociations salariales nationales par les organisations syndicales, Dufresne éclaire un dispositif d'ensemble qui, à l'opposé des pratiques de négociation nationales traditionnelles, enferme les salaires dans la concurrence (Dufresne, 2007). Alors que le « dialogue social », consultatif, rassemble des représentants patronaux et syndicaux européens sur des questions communautaires, la « coordination » repose sur les seules organisations syndicales et vise à articuler au plan européen les négociations nationales. C'est en ce sens, qu'au niveau sectoriel à travers les fédérations syndicales européennes ou encore transfrontalières, par des réseaux interrégionaux de syndicats de pays différents et enfin au niveau interprofessionnel, comme le « groupe de Doorn » constitué par la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne, qu'ont pu se constituer des embryons « d'espaces d'autonomie », selon les termes d'Anne Dufresne, pour l'action syndicale revendicative.

L'intégration du syndicalisme dans le dispositif européen ne sera possible que dans les limites des impératifs macroéconomiques de la stabilité des prix et de l'augmentation du taux d'emploi reposant sur la « modération salariale ». Dès lors que les salaires ne constituent qu'une variable d'ajustement, la négociation collective européenne perd sa raison d'être et dans un espace européen qui fonctionne à l'économique, la dépolitisation qui en résulte ne laisse aucune place à l'action syndicale autonome.

On comprend ainsi pourquoi nous n'avons pas assisté à l'émergence d'un syndicalisme européen transnational à la mesure de l'ouverture des marchés et de l'internationalisation du capital. L'Europe est faite d'une mosaïque linguistique, d'histoires sociales, de systèmes de relations professionnelles, de cultures, de politiques et de pratiques syndicales diverses et les organisations syndicales n'ont pas toutes des intérêts convergents et ne partagent pas ensemble les mêmes idéologies. Mais surtout, la nature intergouvernementale des institutions de l'Union Européenne incite les syndicats à s'investir dans un cadre national pour agir au plan européen par l'entremise de leurs propres représentants gouvernementaux. Si bien que de grandes forces retiennent les syndicats et empêchent leur eupéanisation.

Mais l'échec de la transposition des pratiques nationales à l'échelle européenne a profondément affecté les pratiques syndicales nationales. Dans la plupart des pays européens en effet, le niveau sectoriel, c'est-à-dire des accords entre employeurs et travailleurs d'une même branche d'activité, avaient traditionnellement constitué la base des négociations collectives. Or, l'absence ou l'affaiblissement des accords sectoriels, une certaine décentralisation de la négociation au niveau des entreprises, ont mis à mal l'aptitude des accords collectifs à réguler les relations de travail au sein même des différents pays.

On comprend mieux à partir de ces contraintes l'échec de la Confédération européenne des syndicats (CES) à coordonner les politiques salariales nationales et sectorielles et à fédérer de manière dynamique ses différentes composantes. Face aux obstacles dressés par le processus d'institutionnalisation de l'Union Européenne, nous sommes tentés d'être plus surpris par l'importance des efforts de coordination européenne, même si les résultats restent limités, que par les difficultés à s'européaniser des syndicats, affaiblis au niveau national et privés au niveau européen de leur autonomie et de leurs capacités revendicatives.

Qu'est-ce que l'Europe a fait au syndicalisme ?

Malgré son credo internationaliste, le mouvement syndical n'a pu jouer dans la construction européenne un rôle comparable à celui qui a été le sien dans le cadre national. Alors qu'il avait été un acteur central dans l'émergence de l'état social, il a été fortement affecté par le processus d'intégration européenne sans pouvoir peser pour autant de manière significative sur son devenir. Aussi, la question est-elle moins celle de l'influence exercée par le syndicalisme sur la construction européenne que celle des transformations subies par le mouvement syndical par ce processus d'intégration.

Dans le cadre national, le syndicalisme avait trouvé sa légitimité dans sa fonction revendicative. Reconnu d'abord comme interlocuteur, il était devenu ensuite un « partenaire » dans une architecture institutionnelle complexe de concertation sociale. C'est aussi comme « partenaire » pour les matières sociales que le syndicalisme trouvera une place dans les institutions européennes. Mais il restera un « partenaire social » privé de son autonomie et de ses capacités revendicatives. Le syndicat, pour accompagner la construction européenne, se voit donc tenu au préalable de se « désyndicaliser ».

La cohérence même de sa construction fait en quelque sorte de la « désyndicalisation » la condition de la reconnaissance des syndicats dans le système institutionnel européen. D'une part, tous les domaines sociaux restent de la compétence des états. La sécurité sociale, la protection individuelle (contrat de travail) et collective (droit d'association, de grève), la négociation des salaires, le traitement des travailleurs étrangers des pays tiers, par exemple sont des matières nationales. D'autre part cependant, en pratiquant le « benchmarking », en

préconisant les « bonnes pratiques », en fixant des objectifs comme l'augmentation de la durée d'activité et le taux d'emploi et en prônant la modération salariale, se constitue un dispositif institutionnel qui compare en permanence des systèmes sociaux nationaux aux fondements historiques différents et les met en concurrence. La Banque Centrale Européenne (BCE) ayant assimilé le salaire à un indice du coût du travail prône une politique de restriction salariale conforme à la doctrine monétariste orthodoxe. Le salaire ne fait donc plus l'objet d'une délibération politique dans le cadre d'une négociation mais résulte d'une norme compétitive sur laquelle veille la BCE. C'est dans un espace social « dépolitisé », c'est-à-dire soustrait à la délibération collective, que la CES peut prétendre à un statut de partenaire social reconnu. Sans adhésion au discours de la modération salariale et à la doctrine du vieillissement de la population telle qu'elle est mobilisée par les états et la Commission, elle se trouverait écartée du champ de la représentation légitime.

La logique qui s'est imposée dans la construction européenne en a fait un système de pouvoirs fragmentés et complexes peu propices à une participation démocratique effective, et qui s'est révélé, en particulier, délétère en matière sociale. Il s'agit en même temps d'un système conservateur dans la mesure où il protège les états et ne favorise pas de nouvelles avancées sociales. Ce système repose sur la grande hétérogénéité des modèles sociaux propres à chaque pays et à la division, à la diversité idéologique et stratégique des organisations syndicales comme des formations politiques de tradition social démocrate.

En raison de l'écart grandissant entre l'intégration économique croissante et la fragmentation des négociations salariales, les syndicats n'ont pu au mieux qu'atténuer les conséquences négatives pour les salariés des changements en cours. Si bien que la « dépolitisation » des salaires a engendré la « désyndicalisation » du mouvement syndical, en affaiblissant ses liens avec les salariés et le privant de son autonomie revendicative.

Le syndicalisme désarmé dans la compétition transnationale

Plus de 50 ans après la mise en oeuvre du « marché commun », les barrières douanières ont été d'abord supprimées, le « marché unique » a parachevé ensuite cette construction en démantelant également les autres obstacles à la libre concurrence de manière à consolider et à étendre une zone économique en mesure de répondre à la concurrence des Etats-Unis et du Japon. Cette libéralisation des biens, des services, des capitaux et des personnes au sein de l'espace européen ne s'est toutefois pas accompagnée de protections sociales équivalentes pour les travailleurs.

Contrairement aux prédictions de la théorie, le marché unique n'a pas favorisé la concurrence entre les entreprises pour la détermination à la baisse des prix des produits mais en mettant en concurrence les états pour attirer les entreprises, a favorisé la concentration des capitaux et la formation de groupes monopolistiques

ou oligopolistiques. Ces évolutions cependant ne pouvaient se cantonner aux frontières de l'Union Européenne. L'interdépendance des marchés financiers et la concentration des entreprises ont revêtu, comme cela pouvait déjà être pressenti dès les années 60, une portée transnationale.

L'Europe a bien connu des mouvements sociaux d'envergure. Ainsi, les grèves des cheminots en 1993 et la fermeture en 1997 de l'usine Renault de Vilvorde en Belgique ont été le théâtre des premières « eurogrèves ». La mobilisation syndicale européenne contre la directive Bolkestein de libéralisation des services a contribué à amender la version qui a été en fin de compte adoptée. Ces exemples, parmi tant d'autres, sont les manifestations d'une mobilisation syndicale européenne. Mais en même temps ne sont-elles pas les signes d'une globalisation qui ne se limite guère aux frontières européennes ? Pour Renault, comme pour les nombreux autres conflits liés aux restructurations industrielles qui ont dépassé le cadre national, le redéploiement de la production qui était en jeu ne se limitait presque jamais à l'espace européen. Le conflit autour de la directive Bolkestein portait au fond sur la « nationalité du service ». Dans le cas de la libre circulation, les travailleurs devaient-ils être employés aux conditions du pays d'origine, ou au contraire, du pays destinataire du service ? Pendant ce temps le développement d'un marché du travail clandestin peuplé de sans papiers dans tout l'espace européen, organisait une production parallèle de biens et de services dans les conditions non pas des « nouveaux pays membres », mais d'une « délocalisation sur place », aux conditions du tiers monde (Terry, 1999).

Fernand Braudel avait naguère opéré la distinction entre le capitalisme et le marché. Non seulement l'économie de marché est antérieure au capitalisme, mais la concurrence constitue une limite à l'accumulation du capital. C'est en ce sens que l'accumulation capitaliste ne se plie à la régulation marchande que par obligation et en tentant constamment de la contourner par la constitution de monopoles. En d'autres termes, le marché tel qu'il est défini par la théorie classique est une autolimitation de l'accumulation du capital aux antipodes du marché effectif, aujourd'hui globalisé, lieu d'affrontement de puissances (États et coalitions d'états, organismes transnationaux, multinationales, fonds de pension...). Aussi, Michel Foucault avait-il défini le néolibéralisme comme une autolimitation de la politique, dont la nouvelle modalité serait le gouvernement « frugal » soumis aux forces du marché (Foucault, 2004)².

Le processus de construction européenne se révèle dans le domaine social non pas comme un espace de régulation en mesure de peser sur la mondialisation, mais comme une mise en concurrence des systèmes sociaux de manière à faire de leur affaiblissement l'enjeu des transformations en cours. Dans ce processus, les syndicats n'auraient plus comme choix que celui qui consiste à accompagner des

² Comme on a pu distinguer le marxisme du socialisme réellement existant, il serait temps aussi de distinguer le libéralisme du capitalisme réellement existant.

« réformes » fragilisant les protections sociales, ou accepter des affrontements dans lesquels ils seraient, à coup sûr, les perdants. Une nouvelle ruse de l'histoire nous ramènerait-elle aux origines du mouvement ouvrier en butte à « la loi d'airain des salaires »?

La loi d'airain globalisée

Alors que les concentrations industrielles entraînaient à l'époque la constitution de coalitions ouvrières, parmi les premiers dirigeants socialistes beaucoup se méfiaient de ces groupements et préconisaient la seule action politique comme moyen d'émancipation pour les ouvriers. Car, pensaient-ils, la force destructrice du marché et du chômage sont telles qu'aucune coalition limitée au champ économique ne peut leur résister, sans conquérir au préalable, par une révolution, le pouvoir d'état.

Ainsi, Ferdinand Lassalle, fondateur du premier des partis socialistes allemands en 1863, avait-il défini la « loi d'airain des salaires ». Si par leur action, les ouvriers parvenaient à obtenir un accroissement des salaires, il en résulterait, en raison de l'attrait du travail bien rémunéré, une augmentation de l'offre de travail. En conséquence, la concurrence parmi les ouvriers devenus trop nombreux pour le nombre d'emplois disponibles aurait pour effet une diminution des salaires. L'action syndicale ne serait en conclusion qu'un « travail de Sisyphe », un « combat contre des moulins à vent ».

Tout au long de l'histoire de l'industrialisation, le syndicalisme aura cependant oeuvré, à l'encontre de cette prédiction, à organiser les ouvriers, même si, suivant la formulation des anarchistes, cette organisation conduisait aussi à domestiquer leur combativité. En même temps, cependant, le regroupement en syndicats, partis, coopératives et mutuelles aura contribué à tirer les ouvriers de leur léthargie et des révoltes sporadiques sans lendemain pour, suivant l'expression de Marcel Liebman, rassembler la classe ouvrière, la secourir matériellement, la vivifier moralement et l'armer politiquement (Liebman, 1979 : 276). Si bien que progressivement, la condition ouvrière s'améliorera considérablement et les ouvriers auront bien plus que « leurs chaînes à perdre ». Les droits civiques, politiques et sociaux feront désormais partie intégrante des sociétés démocratiques. En longue période, les conditions de vie et de travail ont été considérablement améliorées sous l'effet des réformes qui ont transformé la société. Il n'en a cependant pas été de même en courte période. Au cours des trente dernières années, la mise en compétition des salariés, des territoires et des états a entraîné une dégradation des conditions de travail, un accroissement des inégalités et la précarisation de larges fractions de la population. Alors que précédemment la part des revenus du travail avait augmenté par rapport à ceux de la propriété, la tendance s'est inversée à partir du milieu des années 80. Désormais, sous l'effet des mesures d'exonération des cotisations sociales et des réformes fiscales, ce sont

les revenus du capital qui augmentent au détriment de ceux du travail. Dans cette nouvelle configuration du monde, la gauche en général et le syndicalisme en particulier, n'ont pu que s'adapter aux transformations sociales sans pouvoir, comme par le passé, réformer la société.

L'unification économique et monétaire de l'espace européen et la libération transnationale des échanges ont non seulement déstabilisé les régulations nationales anciennes, mais ont permis l'émergence d'une « idéologie de la globalisation ». Tout comme naguère la loi d'airain des salaires supposait qu'aucune coalition ouvrière ne pouvait venir à bout de la loi de l'offre et de la demande qui fixait le prix du travail, celle de la globalisation considère les forces du marché mondialisé comme irrésistibles. Le marché en stimulant les décisions d'investissement, ou au contraire de désinvestissement, oriente les flux financiers qui punissent ou récompensent les pays, les régions et les salariés, selon leur aptitude à se conformer à ses signaux.

Pour les salariés des pays européens, mis en concurrence avec d'autres travailleurs bénéficiant de salaires et de protections sociales moindres, la concurrence paraît dure et à terme sans espoir. Pour les pays du tiers-monde mais également pour les salariés des anciens pays du bloc soviétique, la plongée sans ménagement dans la mondialisation paraît au moins aussi dure. Si bien que la mise en concurrence des salariés et des systèmes sociaux a grignoté les points d'appui construits tout au long de l'histoire sociale de l'industrialisation et qui avaient permis le développement du mouvement syndical.

En fait, alors que les formes de solidarité constitutives du syndicalisme s'étaient nouées localement, la mondialisation a déterritorialisé le capital, dérobant même de ce fait l'entreprise à l'emprise du syndicalisme. La généralisation de la sous-traitance, l'apparition de groupements d'employeurs, l'augmentation du travail à temps partiel, du travail intérimaire dans des configurations mondialisées ont considérablement modifié la figure de l'entreprise. Au sein même de l'industrie sidérurgique ou automobile, qui ont formé le cœur emblématique de l'organisation du travail, il n'est pas rare de trouver des usines où la majorité du personnel oeuvrant sur un même site relève d'entreprises sous-traitantes. Des groupes industriels mondialisés se sont donnés pour objectif de devenir des entreprises sans usines, coordonnant le travail de producteurs indépendants éparpillés. Alors que le travail salarié se généralise et s'étend à toutes les activités, la « désouvriérisation » comme résultat d'une diminution de la part des industries au profit des services mais également d'une diminution de la part des ouvriers par rapport aux employés dans l'industrie gagne du terrain. Un grand nombre de secteurs échappent aussi aux périodes temporelles habituelles de travail et de nombreuses activités salariées de consultance ou de service, par exemple, se déroulent en dehors d'une entreprise particulière. Les agencements d'activités sans entreprise prennent de l'extension, tout en maintenant une organisation prescrite du travail rythmée en quelque sorte par l'obligation de résultat. L'engagement dans un projet économique peut donc faire l'économie de l'entreprise, tout en s'inscrivant dans une organisation

standardisée. Dans cette logique, des modalités nouvelles de subordination salariale articulées par la sous-traitance ou « la relation de service » peuvent former, dans une économie financiarisée, des chaînes de captation de la valeur.

Condition et classe ouvrière

De toutes les composantes de ce que l'on a appelé le mouvement ouvrier, le syndicalisme est sans doute celui qui se réfère le plus directement à une appartenance de classe. Le fondement des partis politiques se trouve d'abord dans leur idéologie, celui du syndicat dans l'exercice d'une profession salariée.

Alors que l'industrie avait produit les concentrations ouvrières, il aura fallu entre autres, que des groupements ouvriers, si fragiles soient-ils, se constituent, que Proudhon ou Owen leur prêtent un projet réformiste et Marx un projet révolutionnaire, que la République leur donne une perspective de citoyenneté, et l'état la possibilité de la protection sociale, pour que la classe ouvrière s'impose comme un acteur central des sociétés industrielles. Les ouvriers, comme groupe social, se sont ainsi stabilisés géographiquement, socialement et familialement. Ils ont pu accéder à des niveaux élevés de consommation et de sécurité. Cette intégration des ouvriers, précédemment considérés comme « hors société » par Maurice Halbwachs ou « out group » par la sociologie américaine, se fait dans un processus d'institutionnalisation du rapport de subordination salarial.

Cet accès en force du monde ouvrier à la sphère publique s'était fait au prix de la délégation aux syndicats, partis, mutuelles et institutions de sécurité sociale de la faculté d'arbitrer et réaliser une synthèse négociable des revendications et aspirations diverses, voire contradictoires de fractions hétéroclites de salariés. Le prix de la consolidation institutionnelle de la classe ouvrière résidera dans les formes de délégation qui érodent son autonomie et en conséquence la dépolitisent. C'est ainsi, qu'elle se trouvera désarmée lorsqu'elle sera confrontée à des grandes offensives contre ses acquis. Par rapport à la montée du chômage lors de la crise de 1929, le mouvement ouvrier donnera l'image « d'un géant aux pieds d'argile » (Vanthemsche, 1994). C'est de la même manière que, face à la montée nazie, Daniel Guérin décrira l'effondrement de la puissante social-démocratie allemande comme « un château de cartes » (Guerin, 1965). Plus près de nous, la défaite des syndicats britanniques face à l'offensive conservatrice des gouvernements présidés par Margaret Thatcher, ou encore le recul du syndicalisme face à la crise et au chômage pendant le dernier quart de siècle, peuvent se comprendre selon cette même logique. Si bien, qu'à travers des rapports faits tantôt de complicité conflictuelle, tantôt d'opposition frontale, la classe ouvrière paraît-elle unifiée, ou disparue, ou encore en déstructuration ou restructuration, dans un cadre défini par l'état national. Confrontée à présent à un état qui se dérobe, elle se trouve à la fois méconnaissable et dans une situation inédite.

Beaucoup d'auteurs nous donnent une description saisissante de l'importance de la condition ouvrière contemporaine. Beaud et Pialoux par exemple ont présenté une remarquable sociographie du milieu ouvrier en l'absence de classe ouvrière. La condition ouvrière au coeur de leur recherche est en effet celle « d'après la classe ouvrière ». S'agit-il même d'ouvriers ? « Des individus, répondent Beaud et Pialoux, qui peuvent tous être désignés comme ouvriers mais qui le sont de manière si différente que l'on peut se demander si le terme a encore un sens » (Beaud et Pialoux, 1999 : 294). C'est précisément la description de la condition ouvrière qui conduit Beaud et Pialoux à conclure à l'absence de classe ouvrière.

L'entreprise avait été le creuset de la formation de la classe ouvrière, et le lieu de ses combats. Elle était le lieu d'établissement du contrat de travail et de ce fait, l'organe premier du droit du travail. Elle avait permis l'institution par l'état, déjà dans l'entre-deux-guerres, de partenaires sociaux investis du droit de décider pour l'ensemble des travailleurs. Dès lors, s'il devait contester sa logique, le salarié ne pouvait le faire qu'en tant que membre de l'entreprise. Aussi bien pour les tenants du libéralisme, de la planification ou de l'autogestion, l'entreprise s'est ainsi trouvée au centre des conflits et des luttes de pouvoir autour du travail.

La seule présence, même en grand nombre des ouvriers ne suffit pas à former une classe ouvrière. Celle-ci se constitue à partir du moment où les ouvriers deviennent partie prenante des antagonismes politiques. En d'autres termes, ce n'est pas une classe ouvrière unifiée qui se donne une expression politique, mais au contraire, elle se trouve unifiée, à certains moments de l'histoire, malgré ses diversités, par une conception politique. C'est dans les entreprises que les luttes ouvrières ont pu émerger et c'est dans le cadre de l'état que le syndicalisme a été reconnu.

La disparition de cette unité s'est traduite en conséquence par la régression de l'entreprise comme modalité de coordination des activités de travail et par celle de l'état dans ses capacités de régulation sociale. Des modalités nouvelles de subordination salariale apparaissent désormais autour de projets, organisés par les grands groupes mais dispersés et isolés dans des petites et moyennes unités de production. La figure de la grande entreprise emblématique des luttes sociales comme l'avait été par exemple FIAT à Turin, a laissé la place à Benneton, dotée d'une image forte, et coordonnant le travail d'une multitude de petits producteurs dispersés.

La déterritorialisation des entreprises et l'affaiblissement de l'état social par la concurrence des systèmes sociaux a privé le syndicalisme de ses repères historiques. La bureaucratisation de ses structures dans la logique de l'institutionnalisation a amenuisé ses possibilités d'action autonome. Un mouvement syndical qui avait beaucoup à perdre, en raison même de ses acquis, ne pouvait en conséquence qu'accompagner la mondialisation en vue de limiter ses effets délétères. Mais sans projet politique autour duquel se rassembler, le syndicalisme voit se réduire ses capacités d'intervention au rang d'auxiliaire subalterne des transformations en cours. Après avoir été parmi les principaux

acteurs de changement de la société industrielle, le syndicalisme aurait-il été réduit à devenir, selon les termes de Philippe Pignarre et Isabelle Stengers, « une petite main » du capitalisme mondialisé (Pignarre et Stengers, 2005)?

Un bilan négatif

On pourrait soutenir, d'une manière schématique, que dans la première phase de son développement, le syndicalisme a contribué à réformer en profondeur la société. Ensuite il s'est attelé à gérer et à élargir les réformes dans le sens d'une « démocratie économique ». Il a été pendant cette deuxième période transformé par la société dont il était devenu un rouage important. Depuis la création de la CECA et ensuite du marché commun, en dehors des syndicats de tendance communiste, une grande fraction de syndicalistes, portait un grand espoir dans l'intégration européenne. La Confédération européenne des syndicats, les fédérations syndicales sectorielles européennes, la mise en place du dialogue social en 1985 et l'adoption, après beaucoup de tergiversations en 1994, de la directive sur les Comités d'entreprise européens, étaient censés répondre à l'attente syndicale. D'autant plus qu'après la chute du mur de Berlin, la CES s'était élargie, malgré quelques exceptions, à l'ensemble des syndicats européens, au delà même de ceux des pays membres de l'Union.

Paradoxalement, c'est au moment où l'Europe paraît devenir l'horizon du syndicalisme, que le désenchantement paraît le plus grand. La déterritorialisation des entreprises et le retrait de l'état social laissent le syndicalisme désarmé. L'Europe ne serait-elle qu'un écran occultant l'apostrophe de Naville naguère à ses collègues et selon laquelle « le capital n'a plus de nationalité même européenne » ? Le processus d'intégration n'aura en tout cas pas permis la constitution d'un syndicalisme européen comme « totalité sociologique » selon l'expression de Gagnon (Gagnon, 1991). La dynamique syndicale s'était construite auparavant sur ses deux dimensions. L'Europe a bien constitué un espace d'institutionnalisation au syndicalisme, sans toutefois lui permettre de se doter de revendications propres de manière autonome et efficace. Les organisations syndicales nationales ont dans ces conditions des difficultés à se reconnaître dans des constructions institutionnelles qui apparaissent détachées des salariés. La constitution en 2006 de la Confédération syndicale internationale (CSI), même si elle met fin à la division au niveau mondial entre le syndicalisme de tendance démocrate chrétien et social démocrate, ne paraît guère devoir modifier notablement ce paysage, tant il se limite aux seules superstructures institutionnelles.

Si bien que le bilan européen du syndicalisme paraît en fin de compte bien maigre malgré des réalisations notables des coordinations interprofessionnelles et sectorielles, des réseaux transfrontaliers et des conflits sociaux qui ont souvent dépassé le cadre national. La conjonction de l'intégration européenne et de la mondialisation a permis, à l'opposé des attentes des syndicats qui s'y étaient

investis, de déconstruire les points d'appui que les syndicats avaient pu établir auparavant dans leur propre pays sans leur donner pour autant des capacités d'intervention européennes comparables. .

Cet échec de la tentative de reproduire au plan européen en termes de « convergence » ou « d'harmonisation », le système qui avait prévalu dans chaque pays a pesé lourd également dans le poids national des syndicats. Hyman a bien mis en évidence la faiblesse d'un syndicalisme européen « comportant un mode d'action bureaucratique, détaché de ses membres, situation à son tour liée au fait que l'intégration européenne est un projet d'élite, détaché de l'opinion publique » (Hyman, 2000 : 160).

Le syndicalisme pourrait-il retrouver ses esprits ?

De la même manière que le capitalisme décrit par Boltanski et Chiapello (1999), le syndicalisme pourrait-il aussi retrouver « un nouvel esprit » ? L'interdépendance globale des marchés financiers, la détérioration des entreprises et la mise en concurrence des systèmes nationaux de protection sociale ont conduit à un affaiblissement considérable du syndicalisme. L'idéologie de la globalisation, comme naguère la loi d'airain des salaires, s'est imposée dans la mesure où les forces du marché punissent les salariés chaque fois qu'ils obtiennent un avantage tout comme les états et les entrepreneurs « laxistes » qui auront cédé à leurs revendications. Or, comme l'atteste plus d'un demi siècle d'intégration européenne ce n'est pas en rééditant au plan européen des modèles nationaux qu'il y parviendra.

Il faudra sans doute au syndicalisme à partir de ses positions nationales même fragilisées et de sa présence sur les lieux de travail, inégale suivant les pays et les secteurs, forcer un espace social transnational. Si le syndicalisme avait pu rassembler les salariés dans les grandes concentrations industrielles, pourquoi ne pourrait-il aujourd'hui développer cette même capacité à briser l'isolement salarial dans un nouveau capitalisme qui se déploie dans de petites structures ? Un salariat subalterne dispersé et précarisé, confronté à un arbitraire d'autant plus insaisissable que la figure du patron disparaît à ses yeux derrière des nébuleuses, renferme aussi des possibilités de résistance.

Pour retrouver son autonomie, le syndicalisme doit cependant pouvoir mobiliser un salariat dispersé dans une société sans doute plus éclatée que jamais. Puisque suivant la belle expression de Hyman, « l'ombre du passé ne peut être le miroir de l'avenir », il lui faudra retrouver pour ce faire des formes de fonctionnement démocratiques nouvelles lui permettant de renouer avec sa base sociale. L'action syndicale, ne peut donner un contenu à des constructions institutionnelles que si elle est en même temps une « bataille d'idées » et si elle permet la participation démocratique des salariés. Autant de chantiers sans doute pour « un nouvel esprit du syndicalisme » (Hyman, 2001).

Bibliographie

BEAUD S. et PIALOUX M.

1999 *Retour sur la condition ouvrière*, Paris, Fayard

BOLTANSKI L. et CHIAPELLO E.

1999 *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard

DUFRESNE A.

2007 « La difficile européanisation syndicale », Communication présentée aux *Journées internationales de sociologie du travail*, Londres. 20-22 junio de 2007

FOUCAULT M.

2004 *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Hautes Etudes, Gallimard – Seuil

GAGNON M-J.

1991 « Le syndicalisme du mode d'appréhension à l'objet sociologique », en *Sociologie et sociétés*, vol. XXIII, no 2, automne 1991, pp. 79-95.

GUERIN D.

1965 *La peste Brune*, Paris, Maspéro

HYMAN R.

2000 « Syndicats européens et intégration transnationale », en Fouquet A., Rehfeld U. et Le Roux S., *Le syndicalisme dans la mondialisation*, Paris, Ed. de l'Atelier et Ed. Ouvrières

2001 *Understanding European Trade Unionism*, Londres, Londres

LIEBMAN M.

1979 *Les socialistes belges*, Bruselas. Ed. Vie Ouvrière, 276.

TERRAY E.

1999 « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », en Balibar E., Chemillier-Gendreau M., Costa-Lascoux J., Terray E. (1999), *Sans papiers : l'archaïsme fatal*, La Découverte, Paris, pp. 9-32

PIGNARRE P. et STENGERS I.

2005 *La sorcellerie capitaliste*, Paris, La Découverte

RUZZA DI R. et LE ROUX S.,

2000 « L'internationalisme syndical est-il praticable ? », dans A Fouquet, U Rehfeld et S Le Roux, *Le syndicalisme dans la mondialisation*, Ed. de l'Atelier et Ed. Ouvrières, Paris, pp. 31-42

VANTHEMSCHE G.

1994 *Le chômage en Belgique*, Bruselas, Labor VVAA

1964 *L'intégration européenne et le mouvement ouvrier*, Paris, Les Cahiers du Centre d'Etudes Socialistes, Septembre-Décembre 1964. Con comunicaciones de : André Gorz, Ernest Mandel, Lelio Basso, Pierre Naville y Jean-Marie Vincent. E intervenciones de : André Barjonet, Jean Duret, Robert Fossaert, Claude Meillassoux, Serge Mallet, Antonio Lettieri, Albert Detraz, Livio Mascarello, Manuel Bridier, Jean Verger y Mario Lispi